

Paris proteste sur Alstom-Siemens : entre europhiles ou euroheurtés, mais où en est le gouvernement sur l'Europe ?



Comme prévu la Commission européenne a rejeté le projet de fusion entre Alstom et Siemens.

Avec Les Arvernes

Atlantico : Ce 6 février, Margrethe Vestager a annoncé l'interdiction de la fusion entre Siemens et Alstom, une décision que Bruno Le Maire "regrette profondément" parce qu'il "considère que c'est une erreur économique, une faute politique qui affaiblit l'Europe". Comment comprendre une telle déclaration alors qu'Emmanuel Macron, tout comme Nathalie Loiseau entament une campagne des européennes sous le signe d'une Europe comme rempart des nationalismes ?

Les Arvernes : Comme une série de contradictions de plus en matière européenne de la part du gouvernement.

Première contradiction : l'Europe à deux ou à 28 ? L'Union européenne que semble vouloir Bruno Le Maire, c'est la Ferme des animaux d'Orwell : tout le monde est égal, mais les Français et les Allemands sont plus égaux que d'autres. Il considère par conséquent qu'il faut mettre à bas tout un système de droit européen qui a plus de 25 ans, qui est un des piliers de la construction européenne, adopté à l'unanimité des États membres, pour autoriser une fusion parce qu'il estime que c'est l'intérêt de la France et de l'Allemagne. Il est inutile alors de plaider comme le fait avec des trémolos dans la voix notre gouvernement pour un parlement de la zone euro, pour une réduction du fameux "déficit démocratique" si en réalité, la France ne conçoit pas l'Europe que...comme le couple Berlin-Paris.

Deuxième contradiction : l'Europe que le macronisme et ses prédécesseurs nous a vendue c'est une Europe de la coopération, du multilatéralisme, une Europe qui n'a aucun ennemi, mais que des partenaires commerciaux, une Europe du "doux commerce" de Montesquieu. Bizarrement, notre gouvernement vient de se découvrir un ennemi, qui s'appelle la Chine. Comprenez qui pourra !

Quelles sont les divergences des approches entre Berlin et Paris sur cette question, et comment expliquer la décision prise par la Commission en ce sens ?

C'est une décision fondée en droit, sous le contrôle de la Cour de Justice. Cette décision n'est que l'application de ce que les États demandent à la Commission de faire depuis 25 ans.

Elle nous semble d'autant plus fondée - sans avoir pu en prendre connaissance puisqu'elle n'est pas encore publique et qu'elle doit

faire quelques centaines de pages - que, Margrethe Vestager aurait fait l'impossible pour faire plaisir à la France et à l'Allemagne. Elle n'a en effet pas fait mystère de son désir de devenir présidente de la Commission européenne, ce qui rendait indispensable le soutien de Paris et Berlin. Le dossier était probablement indéfendable.

Plus largement, en matière de concurrence, malgré ce qui se répète à l'envie dans les éléments de langage du gouvernement, Berlin et Paris ne sont pas sur la même longueur d'ondes. L'autorité de concurrence allemande, le Bundeskartellamt (Office fédéral de lutte contre les cartels) était ainsi très favorable à une interdiction de la fusion. Or, cette institution est puissante dans le système politique et économique allemand. Par ailleurs, si le gouvernement allemand a soutenu cette fusion du bout des lèvres, c'est aussi que dans un contexte de défaisance globale, de crise majeure du système européen, l'Allemagne essaye de minimiser les sujets de contentieux avec la France. Les Allemands ne veulent pas toujours dire non à la France, mais la réalité ici est qu'ils comprennent et respectent le droit européen.

D'un point de vue économique Bruno Le Maire - dont il faut se souvenir qu'il est avant tout un diplomate littéraire peu intéressé par les questions économiques et aussi incompetent en économie que tant de ses prédécesseurs - ne sait sans doute pas de quoi il parle. Berlin et Paris sont diamétralement opposés sur ces questions, et ils l'ont toujours été. Les Allemands pensent que le droit de la concurrence est un vecteur fondamental de développement d'une industrie solide et saine et notamment du Mittelstand (les petites et moyennes entreprises). La raison en est simple : l'enjeu est que les petites entreprises puissent être protégées des plus grandes pour pouvoir se développer. En France, en revanche, nos autorités raisonnent sur la base des grandes entreprises (souvent à capitaux partiellement publics). Le droit de la concurrence a d'ailleurs été introduit pas les Allemands dès 1957 dans les Traités, sans que les Français en perçoivent la puissance et les effets. Ce malentendu est structurant de la construction européenne et l'une des conséquences est la surpuissance de la direction générale de la concurrence (DG-COMP) de la Commission – qui n'a jamais été dirigée par un Français et est aujourd'hui dirigée par un Allemand, avec des allemands à beaucoup de postes clés. Le droit de la concurrence, comme pilier central de la construction européenne, c'est allemand.

...